

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022



VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

 <https://twitter.com/PresseRBFC>



SOMMAIRE

- **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022**

- Les principales propositions en recettes
- Les principales propositions en dépenses
- Impact sur les équilibres financiers : baisse de l'emprunt

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI

- PAIR - Création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires
- Fonds Européen d'Investissement (FEI)

TOURISME

- Convention 2022 - 2026 des Climats du vignoble de Bourgogne

AGRICULTURE

- Dispositifs de stockage et traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail

LYCÉES

- Dotations de fonctionnement des lycées et les EPLE de Bourgogne Franche-Comté pour 2023

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée plénière du Conseil régional Décision modificative n°2



La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, réunit les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en session plénière le vendredi 21 octobre 2022. Parmi les principaux dossiers à l'ordre du jour de l'assemblée : la décision modificative n°2, acte budgétaire permettant d'ajuster le budget primitif en fonction des évolutions du contexte et d'actualiser les prévisions des recettes et des dépenses.

Cette décision modificative n°2 (DM2) s'inscrit dans le contexte particulier avec de nombreuses incertitudes liées à la forte inflation et au conflit ukrainien, conduisant à une augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts.

La DM2 soumise au vote des élus s'élève – **3,7 millions d'euros en crédits de paiement en dépenses et à 31,8 M€ pour les recettes.**

Les modifications proposées en recettes et en dépenses **conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de – 35,5 M€** (la prévision budgétaire de l'emprunt s'établit désormais à 337 M€).

En section de fonctionnement, les divers mouvements aboutissent à une évolution globale des dépenses de + 10,9 M€, dont 25 M€ au titre de la provision exceptionnelle inscrite pour couvrir les dépenses liées à l'énergie de la convention TER.

En section d'investissement, le montant des crédits de paiement après DM2 se maintient à un niveau très élevé, proche de 670 M€ (hors dette), confirmant la volonté de la Région de maintenir des efforts significatifs. Une inscription importante d'autorisations de programme est également à souligner dans le secteur des infrastructures de transports, pour poursuivre les opérations « mi-vie » des AGC (autorails grande capacité), indispensables au maintien de l'offre.

Par ailleurs, lors de cette séance, différents dossiers seront soumis au vote des élus, notamment :

- la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées pour 2023, sera également soumise au vote des élus. Elle en augmentation de 16%, et qui s'élève plus de 44.7 M€, et les tarifs des services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA, ... Elle s'inscrit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une inflation très marquée et une faible visibilité sur l'évolution de la situation.
- le financement à hauteur de près de 50 M€ du « Fonds Européen d'Investissement » (FEI) à destination des TPE-PME de Bourgogne-Franche-Comté
- la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires cadre du PAIR pour un montant de plus 3,5 M€
- la convention 2022 - 2026 des Climats du vignoble de Bourgogne qui a pour ambition de mettre en œuvre un programme d'actions comportant autour de 4 thèmes : la connaissance, la sauvegarde, la valorisation, le développement et la coopération.
- Les dispositifs de stockage et traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

DÉCISION MODIFICATIVE N°2



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

 <https://twitter.com/PresseRBFC>

Décision modificative n°2 pour 2022

La décision modificative soumise au vote des élus s'élève à – 3,7 millions d'euros en crédits de paiement en dépenses et à + 31,8 millions d'euros en recettes.

Elle s'inscrit dans un contexte de fortes incertitudes liées à l'inflation et au conflit ukrainien : augmentation forte du coût de l'énergie et des matières premières, hausse des taux d'intérêts. Ce contexte impactera également le prochain budget 2023.

En recettes, elle tient compte des données actualisées, notamment des recettes fiscales de TVA, plus favorables que prévu.

En dépenses, certaines modifications du budget primitif sont proposées, avec des ajustements de crédits nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

En section de fonctionnement, cette DM2 tient compte notamment de l'inscription d'une provision de 25 M€ pour couvrir les dépenses liées à l'énergie de la convention TER.

En section d'investissement, le montant de crédits de paiement se maintient à un niveau très élevé, proche de 670 M€ (hors dette) et confirme la volonté de la région de poursuivre des efforts significatifs.

Une inscription d'autorisations de programme (AP) importante est proposée sur le volet Infrastructures de transport au titre des opérations mi-vie des AGC (autorails grande capacité).

DM 2 tous mouvements

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2022	recettes
Fonctionnement	-16 227 238,00	10 946 901,62	34 588 123,00
Investissement	20 502 194,00	-14 646 518,25	-2 810 691,00
Total	4 274 956,00	-3 699 616,63	31 777 432,00

CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement.
AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

➔ Les principales propositions en recettes

Evolution des recettes fiscales :

- évolution encore dynamique de la recette de TVA en 2022 : + 9 % soit un ajustement du produit de + 37,2 M€.
- chute du produit des cartes grises qui se poursuit : - 14 % soit un ajustement du produit de - 6,4 M€.
- ajustement de la prévision de TICPE au vu des versements constatés depuis le début de l'année : - 584 K€.
- augmentation du produit de FCTVA en lien avec le niveau des investissements : + 4,5 M€.

Ajustements à la hausse de certaines recettes en fonctionnement :

- formation professionnelle (conventions PRIC) : + 495 K€.
- formations sanitaires et sociales (revalorisation des rémunérations des personnels) : + 1,8 M€.
- économie : (dividendes au titre des fonds) : + 1,3 M€.
- convention SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) : + 699 K€.

Ajustements à la hausse de certaines recettes en investissement :

- enseignement / lycées : cités scolaires : + 1,3 M€, recettes REACT-EU liée à l'acquisition d'ordinateurs portables : + 1,9 M€.
- régie ARDEA (droit de reprise pour le dispositif FARCT) : + 2,16 M€.

Ajustements liés aux fonds européens :

- recettes « autorités de gestion » : - 1,5 M€ en fonctionnement et
- -5,9 M€ en investissement.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

➔ Les principales propositions en dépenses

En fonctionnement

Des ajustements de crédits sont proposés en fonctionnement dans le cadre de cette décision modificative, qui sont liées aux prévisions de réalisation sur la fin de l'année. Ils représentent un volume de + 10,9 M€ en crédits de paiement.

- Provision pour risque : solde prévisionnel 2022 de la convention TER (augmentation des coûts de l'énergie) : + 25 M€.
- Transports scolaires : impact de l'inflation + 1,4 M€ d'AE / CPF.
- Formation professionnelle : dispositif de formations linguistiques, rémunération et aide aux stagiaires : + 1,3 M€.
- Frais financiers de la dette : forte hausse des taux d'intérêts : + 3,2 M€.
- Ressources humaines : évolution de + 3,5 % du régime indemnitaire suite à la revalorisation du point d'indice : + 200 K€.
- Formations sanitaires et sociales : formations infirmiers, aides-soignants, revalorisation salariale du personnel prise en charge par l'Etat, prise en compte des reports excédentaires des IFSI : - 8 M€.
- Economie : annulation de l'enveloppe exceptionnelle de soutien aux entreprises de proximité, réinternalisation du dispositif d'aide à l'emploi : - 4,5 M€.
- Culture, sport, jeunesse : prévisions de réalisation : - 1,5 M€.

En investissement

Le montant d'investissements de la Région reste maintenu à un niveau très élevé, proche de 670 M€ (hors dette).

En crédits de paiement, cette DM2 représente un volume de - 14,6 M€.

- Economie : fonds européen d'investissement (« FEI ») : + 14,4 M€ de CPI.
- Moyens généraux : révision des échéanciers des projets Elithis et Viotte : + 2,4 M€.
- PPI Lycées : hausse du prix des matières premières : + 2,2 M€.
- Aménagement du territoire : contrats de territoire notamment : - 3,8 M€.
- Enseignement supérieur : retard sur certains chantiers : - 2,5 M€.

En autorisation de programme, cette DM2 est marquée par une inscription importante au titre des opérations mi-vie des « AGC » (autorails grande capacité) pour un montant de + 36,4 M€ qui vient compléter les crédits inscrits au BP (66 M€).

➔ Au titre du « PAIR »



L'avenant n° 5 voté au cours de cette même assemblée prévoit un redéploiement de 585 K€ entre deux mesures : abondement de la mesure Effilogis particuliers (transition énergétique) / retrait sur la mesure des Contrats de stations durables (tourisme).

Il étend aussi le calendrier de réalisation des actions jusqu'en 2025.

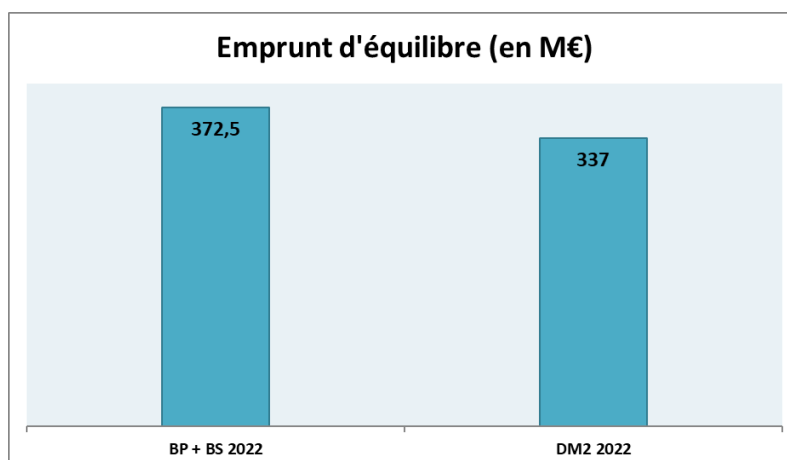
CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

➔ **Impact de la DM2 sur les équilibres financiers :
baisse de l'emprunt d'équilibre**

Les impacts de la DM2 sont affectés à la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Le projet de budget supplémentaire conduit un ajustement à la baisse de 35,5 M€ de l'emprunt d'équilibre, qui évolue ainsi de 372,5 M€ à 337 M€.



Après les mouvements de la DM2, le montant d'épargne brute (autofinancement) est en hausse, pour se situer à 229 M€.

La trajectoire d'emprunt poursuit sa croissance, avec un niveau d'investissement toujours très élevé.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

 <https://twitter.com/PresseRBFC>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PAIR - Création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en place **fonds d'investissement afin de soutenir les entreprises des filières agroalimentaires.**

Compte-tenu de la diversité des entreprises des filières agroalimentaires, qu'il s'agisse d'activité, de taille, de problématique, la Région Bourgogne-Franche-Comté a opté pour un outil souple, qui puisse adapter le tour de table des financeurs au projet et à la typologie de l'entreprise. Ce fonds prendra la forme d'une société régionale de co-investissement, dotée de fonds exclusivement régionaux. Celle-ci sera constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, où l'Associée Unique sera la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, au titre du PAIR, la Région affecte un montant de :

- **3,5 M€ à la constitution du capital de la société régionale de co-investissement en création.**

Fonds Européen d'Investissement (FEI)

La validation de l'accord de financement du « Fonds Européen d'Investissement » (FEI) a été voté en juin dernier par l'assemblée régionale.

Le fonds de participation mis en œuvre par le FEI repose sur deux types d'outils sous-jacents :

- Un instrument de garantie bancaire à destination des TPE-PME, mis en œuvre par les réseaux bancaires. Il a pour objectif principal de financer l'ensemble des TPE-PME de la région à de meilleures conditions grâce à des dispositifs complémentaires permettant de stimuler l'ensemble de l'écosystème du financement régional.
- Un instrument de haut de bilan, mis en œuvre par une société de gestion et ciblant un nombre plus limité de TPE-PME avec du potentiel en termes de développement et/ou d'innovation.

Ce fonds permettra d'injecter entre 180 et 380 M€ dans les PME régionales par effet de levier sur les financements privés.

- **A ce titre, il est proposé une affectation de 49.5 M€ pour la mise en œuvre de ce fonds. Les versements se feront progressivement, selon les termes de l'accord de financement. L'opération étant financée à 100% par le FEDER, les mêmes montants seront inscrits en recettes, avec un décalage temporel.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

TOURISME

Convention 2022-2026 des Climats du vignoble de Bourgogne

Depuis 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. L'inscription dans la catégorie des "paysages culturels", comme œuvre conjuguée de l'homme et de la nature permet de montrer comment une activité humaine est la source d'une culture et d'un paysage particuliers.

En 2016, une convention-cadre partenariale a été créée, à l'initiative des principales collectivités membres partenaires de l'association (dont la Région), le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne et l'Etat afin de valoriser et pérenniser la reconnaissance UNESCO par un programme d'actions concerté et partagé.

La nouvelle convention-cadre pour la période 2022 – 2026 a pour ambition de mettre en œuvre un programme d'actions comportant 23 fiches projets, autour de 4 thèmes : la connaissance, la sauvegarde, la valorisation / développement et la coopération.

Elle s'articule autour de trois grands axes :

- la gestion du site, l'accompagnement et l'analyse de l'impact V.U.E. (Valeur Universelle Exceptionnelle),
- le développement durable,
- l'animation du territoire autour de la Route des Grands Crus.



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

AGRICULTURE

Dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail



Les exploitants agricoles et particulièrement les éleveurs de Bourgogne-Franche-Comté sont durement impactés par les épisodes successifs de sécheresse. Le manque d'eau dans les sols et le déficit de pluies freinent la croissance du fourrage pour l'alimentation des animaux et limitent les ressources en eau pour leur abreuvement. Ces pénuries pèsent lourdement sur les charges financières des exploitations et sur la charge de travail des éleveurs, conduisant certains d'entre eux à décapitaliser en vendant des bêtes.

Dans la continuité des actions déjà engagées depuis 2019* pour le stockage et de traitement des eaux pluviales, la Région Bourgogne Franche-Comté, à compter de 2023, acte la déclinaison régionale de la nouvelle programmation du FEADER permettra **d'accompagner le développement des capacités de stockage d'eaux pluviales à la ferme, avec une priorité accordée aux projets stratégiques, raisonnés à l'échelle globale de l'exploitation.**

Toutefois, certains élevages ont besoin de profiter de la saison hivernale pour constituer des réserves d'eau sans attendre le démarrage du FEADER. **Il est donc proposé de rouvrir temporairement le dispositif « eaux pluviales » régional pour répondre au besoin précis de ces exploitations. Les exploitations qui quant à elles souhaitent réaliser des investissements plus globaux** (notamment dans le cadre de projets stratégiques) trouveront des conditions plus favorables via le FEADER.

Le taux d'aide est de 30% de l'assiette des dépenses éligibles, qui s'élève à 30 000 € HT (et 40 000 € HT pour les citernes enterrées). Dans le cas où certains départements souhaiteraient intervenir en cofinancement, la subvention sera prise en charge à part égales avec la Région.

() 2019 - La Région a adapté le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (Pcae) des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté afin d'augmenter les capacités de stockage d'eau et de fourrages dans les élevages.*

2020 - La Région et sept départements ont mis en œuvre un dispositif de financement complémentaire au Pcae pour faciliter les petits investissements de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux. Ce dispositif a été reconduit début 2021 via le Plan d'adaptation et d'investissement régional (PAIR).

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

LYCEES



Dotation de fonctionnement des lycées et les EPLE de Bourgogne Franche-Comté pour 2023

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

Cette dotation s'établit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une inflation très marquée et une faible visibilité sur l'évolution de la situation. Dans ce contexte très particulier, et même inédit, il revient à la Région d'apporter aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir quelques 86 000 élèves et l'ensemble des communautés éducatives.

La Région a en charge le fonctionnement de 129 lycées publics ce qui représente une surface globale 2.3 millions de m², répartis dans 108 établissements pour un effectif de 82 514 élèves - Education nationale, 21 établissements pour 5 277 élèves - Enseignement agricole

Cette dotation, globale et forfaitaire, est établie selon une grille de calcul qui vise à :

- favoriser la sobriété énergétique,
- se référer à des constats, et non à des prévisions ou des estimations,
- prendre en compte certaines données spécifiques (« effet de seuil » pour les petits établissements, nombre de contrats d'entretien souscrits...).

Pour 2023, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées s'élève à :

→ **44 685 189 €** dont :

- 38 818 188 euros pour les lycées de l'Education nationale
- 5 867 001 euros pour les lycées agricoles

Cette dotation est en augmentation significative en 2023.
Elle s'établit avec une hausse de **+ 16 %** par rapport à 2022.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Ma Région /
avancer, partager